



Contribution du SNUipp-FSU

Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Pour une véritable refondation de la politique d'éducation prioritaire !

La question de l'éducation prioritaire et notamment ses fondements, son périmètre, ses objectifs a connu de forts bouleversements ces dernières années avec le passage aux Réseaux Ambition Réussite puis aux CLAIR et aux ECLAIR. Dans le même temps, plus rien n'était dit des Réseaux de Réussite Scolaire. Nous avons progressivement assisté à un éloignement de la logique de territoires et des difficultés sociales pour aller vers une logique de prise en charge individuelle du parcours scolaire. Les changements de dispositifs n'ont pas amené de baisse significative du taux d'encadrement par rapport aux autres écoles dans le premier degré : 22,2 élèves par classe en ECLAIR contre 23,8 hors éducation prioritaire alors que, dans le second degré, l'écart est de plus 4 élèves par classe (20,4 en ECLAIR contre 24,7 hors ZEP).

Les écarts au niveau des résultats scolaires déjà constatés par le passé (le pourcentage d'élèves en difficulté de lecture, à l'entrée en 6ème, en éducation prioritaire était passé de 20,9 % en 1997 à 31,3 % en 2007) continuent de s'accroître.

De plus, sur le terrain, l'empilement des dispositifs concernant l'éducation nationale (ZEP, REP, RAR, RRS, ECLAIR) mais aussi ceux autour de l'école (accompagnement éducatif, PRE, CUCS...) a amené de la confusion chez les parents et les élèves, aussi bien que chez les enseignants.

Une véritable refondation de la politique d'éducation prioritaire est nécessaire si l'on veut, à terme, qu'il ne soit plus utile de classer des écoles en éducation prioritaire.

Le SNUipp entend y contribuer en mettant en avant les propositions suivantes :

Unifier les dispositifs et revoir la cartographie

Il s'agit tout d'abord de sortir des différents dispositifs actuels et d'aller vers une nouvelle cartographie avec une dénomination unique. Elle engloberait les écoles en milieu urbain concernées par une géographie renouvelée de la politique de la Ville, celles en milieu rural isolé, et certaines des territoires d'outre-mer qui attendent une mobilisation d'urgence. Un classement minutieux s'impose, qui ne partirait pas forcément du collège (on sait que des écarts peuvent exister entre les collèges et certaines écoles de leur secteur). On pourrait envisager des révisions régulières de cette cartographie (tous les 4-5ans) accompagnées d'un engagement pluri-annuel de moyens conséquents pour que les écoles puissent se projeter dans le temps. Le maintien ou non dans le dispositif pourrait se faire à l'aune d'améliorations significatives des résultats scolaires mais aussi de l'ensemble des critères ayant amené le classement en éducation prioritaire.

Des moyens adaptés aux territoires

Ces territoires se verraient attribuer leurs moyens sur la base d'un cadrage et de critères nationaux incluant des éléments de caractérisation des territoires (CSP défavorisées, mixité sociale, taux de pauvreté,...) et des éléments scolaires à redéfinir. Pourrait-on envisager pour atténuer les effets de seuils, que les territoires reçoivent des moyens proportionnels aux difficultés rencontrées et que la hauteur de ces moyens soit revue lors des bilans réguliers en fonction de l'écart entre les critères retenus et la moyenne nationale ?

Pour cela, il est nécessaire de redéfinir le niveau du droit commun et de lui donner un caractère opposable (élaborer une charte d'équipement des écoles, aller vers un système de péréquation avec un fonds abondé par l'État pour garantir à chaque commune ou collectivité territoriale les moyens de mettre en œuvre cette charte). En parallèle à cette définition, le SNUipp demande que le principe de compensation en faveur de l'éducation prioritaire pour lutter contre les inégalités soit inscrit dans la loi. Il faut prioriser le rattrapage des retards dans les zones d'éducation prioritaires en revenant aux principes fondateurs du « donner plus à ceux qui ont moins. »

De réels efforts en faveur de ces écoles sont nécessaires : réduction significative des effectifs (20 élèves par

classe au maximum), mais aussi mise en œuvre du « plus de maîtres que de classe », permettant entre autre une réduction du temps d'enseignement des enseignants pour augmenter le temps de concertation, accompagnement par des équipes de recherche pour fonder une innovation pédagogique pour arriver à la réussite de tous, maintien de RASED complets avec des enseignants spécialisés formés.

Les personnels, des acteurs principaux

Le SNUipp se préoccupe aussi de la stabilité des équipes enseignantes, élément déterminant pour de réelles améliorations des résultats scolaires. Il pose ainsi la question de l'accueil des jeunes collègues (présence d'écoles et classes d'application, logements de fonction), d'une formation renouvelée et adaptée à la nature des difficultés des élèves (langage, compréhension et rapport à l'écrit, catégorisation, résolution de problèmes), et de l'amélioration des conditions de travail.

Le SNUipp est disponible pour débattre d'autres aménagements possibles mais qui tourneraient le dos aux dernières réformes relevant surtout de déréglementation (postes à profil, recrutements locaux).

De même, la question des indemnités et des primes doit être traitée de manière différenciée. La part modulable de la prime ECLAIR, dont les effets positifs n'ont pas été démontrés à ce jour, a eu, par contre, des effets négatifs sur la cohésion des équipes et sa reconduction serait très mal perçue. Le SNUipp s'oppose au maintien de cette part modulable et demande son intégration à la part fixe, de manière à relever l'ancienne indemnité ZEP.

Nécessité d'une prise en charge globale

Un autre signe d'une réelle volonté de refonder l'éducation prioritaire serait de mettre en œuvre une rupture dans la scolarisation des moins de 3 ans en inversant la tendance actuelle (0,8% en Seine ST Denis) mais en garantissant les conditions d'accueil (équipement, effectifs, configuration des lieux adaptées aux enfants de cet âge) et en établissant un lien avec les structures d'accueil de la petite enfance .

De même les parcours ne peuvent plus être perçus sans prise en compte des ruptures existantes. C'est pourquoi il est nécessaire de coordonner les actions des différents acteurs concernés, qu'il s'agisse :

- de faciliter les ruptures (maternelle/CP ; CM2/6ème, 3ème/2de) par une formation commune interdegrés, le suivi commun d'élèves par des enseignants du primaire et du secondaire, la co-intervention, la mise en place et l'organisation d'actions communes autour de projets communs
- de faciliter la complémentarité entre le temps scolaire et le périscolaire dans le but de favoriser l'accès à la culture, au sport, à la santé, (implication de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations, des services de soins et de suivi);
- de mettre en cohérence les projets d'écoles, les PEL, les PRE en termes d'actions mises en œuvre et de suivi des élèves. Pour cela prévoir du temps institutionnel est indispensable (maillage de terrain plutôt qu'empilement des dispositifs s'appuyant sur les équipes éducatives, les coordonnateurs de PEL, les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative).
- d'impulser sur le temps de scolaire la mise en place de dispositifs qui, permettraient une plus grande mixité sociale : classes sportives, classes à horaires aménagés musique.

Enfin une refondation de l'éducation prioritaire ne peut faire l'économie de l'accompagnement des projets fédérateurs impulsés et portés par les équipes. La question de nouveaux métiers pour accompagner les équipes dans leur travail et leurs projets se pose. Elle inclut la nécessité d'un pilotage au sens de coordination et impulsion. Les incertitudes qui pèsent sur la pérennité des comités exécutifs et les postes de secrétaires de comité exécutif doivent être levées.

Les équipes doivent retrouver leur sérénité.

L'éducation prioritaire concentre les difficultés. C'est là que doit se jouer une grande partie des progrès que l'école doit accomplir pour devenir vraiment l'école de la réussite de tous les élèves.